

Communiqué de presse pour publication

Décision de la CDIP sur l'informatique au gymnase

Zürich, le 6 novembre 2017: selon la décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'informatique fera à l'avenir partie intégrante de la formation gymnasiale. La Société Suisse pour l'Informatique dans l'Enseignement (SSIE) se réjouit de la revalorisation de l'informatique, mais regrette que le statut de discipline obligatoire ait été préféré à celui de discipline fondamentale.

La décision de la CDIP garantit que les gymnasiennes et les gymnasiens puissent acquérir des compétences informatiques de base et être ainsi en mesure d'agir de manière autonome et réfléchi dans notre monde de plus en plus numérique. Avec l'introduction de l'informatique en tant que discipline obligatoire, la responsabilité de la réalisation concrète est en grande partie laissée aux cantons, qui doivent désormais mettre en œuvre de manière appropriée le contenu du plan d'études cadre, lui aussi adopté par la CDIP.

La SSIE sera attentive aux développements dans les cantons, particulièrement en ce qui concerne les aspects suivants :

- La dotation horaire qui sera attribuée à l'informatique – discipline obligatoire, avec le principe de ne pas diminuer le temps attribué aux autres disciplines MINT.
- Les conditions–cadres prévues pour un enseignement de l'informatique pratique (effectif des classes, infrastructures).
- La formation initiale et continue des enseignants d'informatique dans le cadre des cursus de formation existants — actuellement, le nombre d'enseignants formés en informatique est beaucoup trop faible.

Kontakt SVIA:

Dr. Andrea Leu, directrice de la SSIE

T: 043 305 05 90

andrea.leu@senarclens.com

A propos de la SSIE

La Société suisse pour l'informatique dans l'enseignement SSIE défend l'éducation informatique pendant l'ensemble du cycle dans les écoles de culture générale

- en s'engageant pour une discipline fondamentale «informatique» au gymnase,
- en soutenant l'enseignement de l'informatique adapté aux différents degrés de l'enseignement primaire et secondaire I,
- en développant les compétences d'utilisateur en TIC des enseignants et en exigeant une formation adéquate dans les hautes écoles pédagogiques,

Pour la SSIE, la science informatique est la forte priorité, suivie des compétences d'utilisateur en TIC à titre de quatrième élément d'acquis culturel.